



## Droit obligation frère - soeur

Par **Thierry GUILLEMIN**, le 12/12/2017 à 10:44

Bonjour à tous,

Nous sommes confrontés, ma femme et moi, à son frère qui émet le souhait de venir habiter chez nous pour une simple raison matériel et financière alors qu'il habite avec sa copine et leurs 2 enfants à Toulouse et que nous, nous habitons dans les Yvelines.

Avons nous une quelconque obligation ou droit quand à son frère qui n'est clairement pas le bienvenu chez nous ?

Pouvons nous tout simplement refuser sa venue et le cas échéant faire appel à la police (si nécessaire) ?

D'avance merci de vos retours.

Par **youris**, le 12/12/2017 à 11:12

bonjour,

vous n'avez aucune obligation d'héberger votre beau-frère chez vous.

salutations

Par **Thierry GUILLEMIN**, le 12/12/2017 à 12:30

Merci de votre retour rapide.

Salutations